



L'hôpital refuse un arrangement amiable.

Par **corniglion maryse**, le **16/06/2021** à **03:02**

Bonjour, (on dit Bonjour en arrivant quelque part, non ? pas chez vous ?)

Bonjour, si quelqu'un un peut me renseigner, merci

Ma protection juridique m'informe que je peux choisir un avocat, remboursé suivant un critère précis, pour pouvoir tenter mon affaire devant le tribunal, mais semble insinuer que, en cas de perte, la décision de justice peut être contre moi, je ne comprends pas ? Non seulement ils ont failli me tuer mais, en plus, je perdrai ? j aurai une amende ou autre ? Je suis désespérée. L'expert me donne raison à 2 %, ce n'est pas beaucoup, mais je voudrais qu'ils reconnaissent leur erreur. J'ai peur, je perds courage, je vais laisser tomber.

Merci ,si vous avez un conseil : tribunal ou pas ?

Par **youris**, le **16/06/2021** à **12:00**

bonjour,

une partie peut toujours refuser un arrangement amiable.

le résultat d'une procédure judiciaire est toujours aléatoire, c'est pour cette raison qu'il existe l'adage qui dit " qu'il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès".

seul un avocat spécialisé connaissant votre dossier, peut vous renseigner sur les probabilités de l'issue d'une procédure.

salutations